

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Sauf stipulation contraire spécifiée dans nos lettres, les commandes qui nous sont remises et les marchés que nous traitons sont soumis sans exception, aux conditions générales ci-après, qui annulent et remplacent toutes clauses imprimées ou manuscrites figurant sur toutes lettres et tous documents de nos acheteurs ou contractants.
Toute convention particulière ou toute dérogation à nos conditions générales doivent faire, de notre part, l'objet de stipulations spéciales écrites. Les conditions générales définies ci-dessous qui ne sont pas expressément modifiées ou abrogées par ces stipulations spéciales conservent leur plein et entier effet.
Nos conditions générales s'appliquent aussi bien aux fournitures faites en notre nom et pour notre compte, qu'à celles faites par nous au nom et pour le compte de tiers, à titre de sous-traitant ou autrement.
2. Nous ne sommes liés par les engagements qui pourraient être pris par nos représentants, agents ou tous autres délégués, que sous réserve de confirmation écrite et valablement signée émanant de notre Société. Aucune commande n'est donc définitive si nous ne l'avons pas acceptée expressément par accusé de réception numéroté et signé. Ce dernier peut faire l'objet d'objections écrites pendant un délai de huit jours.
3. Les prix et renseignements portés sur nos catalogues et tarifs n'engagent pas notre Société, qui se réserve également le droit d'apporter toutes modifications au matériel figuré ou décrit sur ses notices publicitaires.
4. En cas de fournitures additionnelles, les prix et délais sont discutés spécialement avec l'acheteur et les conditions consenties pour la commande initiale ne peuvent être automatiquement appliquées aux affaires complémentaires.
5. Sauf indication dans nos offres d'un autre délai d'option, nos propositions de prix (même avec formule de révision) et de délai de livraison ne sont valables que pendant un mois. Passé le délai d'option, elles peuvent subir les variations imposées par les circonstances. Les délais de livraison indiqués pour nos fournitures et travaux s'entendent sous réserve de cas de force majeure (rebut de pièces importantes, grève de notre personnel ou de celui de nos fournisseurs, retards dans les transports, incendie ou toute autre cause indépendante de notre volonté) et sous réserve que nos contractants aient en temps voulu, rempli les conditions de paiement prévues et fourni tous les renseignements nécessaires pour l'exécution de la fourniture. Les retards ne peuvent, en aucun cas, justifier l'annulation de la commande ou donner lieu à des pénalités ou à des dommages – intérêts.
6. L'augmentation de frais accessoires pouvant grever la commande, soit directement, soit indirectement, comme par exemple une augmentation des tarifs de transport, des taxes et

impôts, survenue après l'acceptation de la commande, entraînera une majoration correspondante du prix convenu, même s'il s'agit d'un prix forfaitaire. Inversement, une diminution des frais annexes entraînera une minoration du prix convenu.

7. La livraison est faite EXW – usines ou entrepôts - conformément aux Incoterms en vigueur au moment de la livraison. Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. L'emballage et les matériaux d'emballage relèvent de notre choix exclusif.
8. Le réceptionnaire doit vérifier immédiatement la qualité, le poids et les dimensions de la marchandise.
Nous n'acceptons aucun retour de marchandise sans notre accord préalable.
Toute réclamation doit nous parvenir au plus tard, huit jours après la réception de la marchandise.
9. Les études et plans réalisés à titre gratuit et les recommandations données sont purement indicatifs et n'engagent pas notre responsabilité.
Il appartient aux destinataires de vérifier leur conformité aux besoins exprimés et aux conditions d'utilisation prévues.
Notre responsabilité est limitée à la réalisation des travaux et des pièces conformément aux commandes reçues et acceptées. En aucun cas, cette réalisation n'engage notre responsabilité quant à leur conception, leur destination et leurs conditions d'utilisation qui relèvent de la responsabilité exclusive de nos clients, et quand bien même nous connaîtrions leur destination finale.
10. Nos pièces sont garanties, pendant un délai de douze mois à compter de la livraison, contre tous défauts de matière et de fabrication les rendant inaptes à un fonctionnement correct, cette garantie n'ayant d'autre effet que de nous engager à remplacer, dans le plus bref délai possible, toute pièce de notre fabrication reconnue défectueuse à l'exclusion de tous dommages – intérêts pour quelque cause que ce soit.
Le remplacement gratuit ne pourra être accordé qu'après examen, par nous, des pièces avariées, qui devront nous être renvoyées franco de port et d'emballage.
Toute la détérioration ou défauts provoqués par une usure naturelle ou par des accidents extérieurs tels que : entretien défectueux, lubrifiant impropre, surcharges, montage erroné, usage impropre etc..., sont exclus de la garantie.
11. Nous conservons intégralement la propriété intellectuelle des projets, études, dessins, modèles et objets que nous réalisons ou qui sont réalisés pour notre compte. Ils ne peuvent pas être communiqués ni exécutés sans notre autorisation écrite préalable.
12. Sauf dérogation expresse, les paiements sont faits à HAGUENAU nets et sans escompte à 30 jours fin de mois de livraison, et sont exigibles aux conditions de délai stipulées dans nos offres, confirmations de commande ou factures. Tout paiement non effectué à la date convenue porte de plein droit et à partir de cette date un intérêt au taux de 12% par an, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette.
En cas de vente, de cession, de remise en nantissement ou d'apport en société de son fonds de commerce ou de son matériel par l'acheteur, comme aussi dans le cas où l'un des paiements ou l'acceptation d'une des traites ne sont pas effectués à la date

convenue, les sommes deviennent immédiatement exigibles, quelles que soient les conditions fixées antérieurement.

En cas d'escompte pour paiement comptant, le montant de la T.V.A. déductible doit être diminué de la taxe sur l'escompte.

13. Réserve de propriété : le transfert de propriété des biens vendus est subordonné au paiement intégral du prix. Toutefois, les risques sont transférés à l'acheteur dès la livraison.

Le droit de propriété englobera les améliorations et les adjonctions que l'acheteur pourra apporter à la marchandise. Si la marchandise livrée a été ajoutée ou incorporée à d'autres biens, elle pourra être revendiquée aussi longtemps qu'elle reste identifiable.

Le prix s'entend du prix facturé en principal, taxes, frais et intérêts.

Le paiement est réalisé à l'encaissement effectif du prix, la remise de traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement.

En cas de non paiement total ou partiel du prix à l'échéance, nous pourrions exiger, sans perdre aucun de nos droits, la restitution des biens aux frais et risques de l'acheteur. Les acomptes versés nous resteront acquis.

L'acheteur veillera à ce que l'identification des marchandises soit toujours possible. Les marchandises en stock sont présumées être celles impayées.

L'acheteur peut revendre les marchandises dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise, mais il ne pourra pas les donner en gage, ni en transférer la propriété à titre de garantie.

L'acheteur déclare d'ores et déjà nous céder la créance née de la vente de la marchandise à un sous-acquéreur et à nous autoriser à percevoir à due concurrence de notre créance sur l'acheteur, le prix dû par le sous-acquéreur.

L'acheteur s'engage à nous communiquer sur simple demande, le nom et l'adresse du sous-acquéreur ainsi que le montant du prix restant dû par lui.

14. En cas de contestation à l'occasion d'une fourniture ou de son règlement, seules seront compétentes les juridictions de notre siège social, quels que soient les conditions de vente et le mode de paiement acceptés et même s'il y a pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Les contrats conclus avec les acheteurs seront soumis au droit français.

15. Les commandes de produits hors catalogue, fabriqués selon plans spéciaux, ne peuvent, en aucun cas être annulées. Pour ces pièces spéciales, il peut être livré 10% en sus ou en moins des quantités figurant sur notre confirmation de commande.

16. Nos acheteurs ou cocontractants garderont confidentielles toutes les informations que nous leur transmettons. Cette obligation de confidentialité survit à l'exécution des obligations contractuelles.

17. Toutes nos fournitures sont également soumises aux dispositions des conditions générales de vente élaborées par la Fédération des Industries Mécaniques de France qui ne sont pas contraires aux présentes conditions. Ces conditions générales de vente sont disponibles auprès de la Fédération des Industries Mécaniques de France ou peuvent vous être adressées sur simple demande.